



**art  
lyrique**

**FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE**

**2018  
RÈGLEMENT  
DU CONCOURS**

**VIENNE EN VOIX  
FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE  
CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT LYRIQUE  
« JEUNES TALENTS LYRIQUES »**

**DU 23 AU 26 OCTOBRE 2018**

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

*Festival international d'art lyrique de Vivonne  
Vienne en Voix  
BP 14  
86370 Vivonne  
France*

*Joëlle Rallet • Responsable du concours  
Tél : 06 88 55 08 54  
International Tél : 00 33 5 06 88 55 08 54  
concours@art-lyrique.org*

**WWW.ART-LYRIQUE.ORG**



## FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE

2018  
RÈGLEMENT  
DU CONCOURS

### DOSSIER D'INSCRIPTION

*Upon request, a copy of the rules and regulation can be obtained in English.*

*Le concours est ouvert à des candidat(e)s de toutes nationalités, il a pour but de promouvoir les jeunes talents dans le domaine de l'art lyrique.*

*Le concours se déroule du 23 au 26 octobre 2018 dans le cadre du Festival international d'art lyrique de Vivonne (26 — 28 octobre 2018).*

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- *Les candidats doivent avoir entre 18 et 36 ans*
- *Les dossiers incomplets ne seront pas validés.*
- *Un candidat ayant obtenu le 1<sup>er</sup> grand prix à ce concours, ne pourra plus participer au concours, mais sera invité s'il le souhaite, à participer au Festival international d'art lyrique de Vivonne.*

### RÈGLEMENT

#### I. LE CANDIDAT DEVRA SATISFAIRE TOUTES LES CATÉGORIES:

*Il s'agit là du programme dans lequel seront choisis les extraits à présenter devant le jury. Nous vous conseillons de choisir un répertoire varié (styles, époques...) composé d'au moins 4 langues différentes.*

##### I. 1. CATÉGORIE « OPÉRA »

*Quatre airs d'opéra, dont au moins un en français et un en italien, qui doivent être chantés dans la tonalité d'origine ou dans la tonalité admise par la tradition.*

##### I. 2. CATÉGORIE « MUSIQUE SACRÉE »

*Un air d'oratorio chanté dans la tonalité d'origine. ou un air de musique sacrée. Partition autorisée.*

##### I. 3. CATÉGORIE « MÉLODIE - LIEDER »

*Deux mélodies en français de compositeurs différents. Deux lieder allemand de compositeurs différents.*

##### I. 4. CATÉGORIE « CHOIX LIBRE »

*Un air au libre choix du candidat.*

**IMPORTANT:** *Les candidats devront impérativement apporter les partitions officielles des œuvres présentées.*

**WWW.ART-LYRIQUE.ORG**

*Vienne en Voix • BP 14 • 86370 Vivonne • France*



**FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE VIVONNE**

**2018  
RÈGLEMENT  
DU CONCOURS**

**II. LE CONCOURS SE DÉROULERA EN TROIS PHASES:**

**II. 1. LA PRÉSÉLECTION SUR DOSSIER**

*La présélection se fera sur la base du dossier du candidat, comprenant notamment un enregistrement audio ou vidéo récent (CD, DVD, fichier numérique...), de (au moins) deux des morceaux proposés sur sa fiche d'inscription (l'un des deux sera obligatoirement en français).*

*Les candidats auront pris soin de retourner la fiche d'inscription remplie ainsi que les pièces à fournir aux organisateurs au plus tard le 31 août 2018 à l'adresse de Vienne en Voix, le cachet de la poste faisant foi.*

**PIÈCES À FOURNIR:**

- 1 fiche d'inscription dûment remplie ;
- 1 photocopie d'une pièce d'identité valide ;
- 1 photographie, format identité ;
- 1 curriculum vitæ (CV) artistique succinct ;
- l'enregistrement ;
- 1 enveloppe à l'adresse du candidat.

*Les dossiers incomplets ou en retard ne seront pas traités*

*Les candidats seront informés de leur sélection pour la demi-finale par courrier le 15 septembre 2018 au plus tard. Ils recevront également les informations nécessaires pour leur participation au concours.*

*Le 20 septembre 2018 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi), les candidats retenus pour les demi-finales devront renvoyer les pièces suivantes à l'adresse du Festival (Vienne en Voix) :*

- droits d'inscription de 65 €, par chèque bancaire, postal ou mandat lettre ; pour les étrangers, un mandat international est recommandé ou un « Travellers » chèque ;
- un engagement de participation écrit et signé par le candidat ;
- une photo de presse (facultatif) ;

*Les candidats devront impérativement demander une autorisation pour tout changement éventuel dans le choix du répertoire présenté avant le 30 septembre. Au-delà de cette date aucun changement de répertoire ne sera accordé.*

**WWW.ART-LYRIQUE.ORG • • • • • 3**

*Vienne en Voix • BP 14 • 86370 Vivonne • France*



